

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 10 juillet 2019**

Date de la convocation : 3 juillet 2019
 Nombre de membres en exercice : 37
 Nombre de membres présents : 30
 Nombre de votants : 35

L'an deux mil dix-neuf, le dix juillet à dix-neuf heures, les membres du **Conseil communautaire** se sont assemblés à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul-Saint-Même, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD, Président.

Etaient présents : MM. Claude NAUD, Marcel BARTEAU, Mme Céline DAVODEAU **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Annick CARTAUD, Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; MM. Didier FAVREAU, Hervé de VILLEPIN, Dominique PILET, Mme Marie-Paule GRIAS, M. Daniel JACOT, M. Jean BARREAU, Mme Joëlle THABARD, M. Benoît LIGNEY **de Machecoul – Saint-Même** ; M. Jean-Paul CHARRIAU, Mme Annie CHIFFOLEAU **de Paulx** ; M. Jean GILET, Mme Manuella PELLETIER-SORIN **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laëtitia PELTIER, M. Louis-Marie ORDUREAU **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain CHARLES, Mme Valérie SORIN **de Touvois** ; M. Jean-Bernard FERRER, M. Fabrice RONCIN, Mme Isabelle CALARD, M. Frédéric SUPIOT **de Villeneuve en Retz**.

Etaient excusés :

M. Denis LEDUC *de Corcoué sur Logne* qui donne pouvoir à M. Marcel BARTEAU
 M. Jean-Claude BRISSON *de Legé* qui donne pouvoir à Mme Annick CARTAUD
 M. Jacky BRÉMENT *de Legé* qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU
 M. Hervé YDE *de Villeneuve en Retz* qui donne pouvoir à M. Jean-Bernard FERRER
 M. Alain DURRENS *de Villeneuve en Retz* qui donne pouvoir M. Frédéric SUPIOT
 M. Pascal BEILLEVAIRE *de Machecoul – Saint-Même*
 M. Maurice RAINGEARD *de Paulx*

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique **CANTIN**, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent **LE YONDRE**, *Adjoint à la Directrice Générale des Services* et Mme Alexandra **AIDING**, *Secrétaire Générale*.

A été élu secrétaire de séance : M. Daniel JACOT

Madame Laëtitia PELTIER arrive après de la délibération 20190710_090_5.7.8 « Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2019 »

Monsieur Jean CHARRIER ne participe pas au vote de la délibération 20190710_098_7.4.4 « Projet routier départemental axe Nantes – côtes vendéennes et principe de co-financement »



OBJET : PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) 2019-2025 – ARRÊT DU PROJET

Monsieur le Président expose :

La Loi n°2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte met en place les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Par déclinaison, l'article L.2229-26 du Code de l'environnement précise que les EPCI de plus de 20000 habitants sont tenus d'élaborer un PCAET.

Par délibération du 20 Décembre 2017, les élus de la Communauté de Communes ont validé le lancement de l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial Sud Retz Atlantique.

Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial, le PCAET doit être composé d'un diagnostic identifiant les enjeux du territoire, d'une stratégie définissant des objectifs, d'un plan d'actions, d'un dispositif de suivi et d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation environnementale et stratégique. Il doit être arrêté par le Conseil Communautaire, soumis à validation des services de l'Etat et à la consultation du public, puis adopté avec les éventuelles modifications apportées le cas échéant.

La Communauté de Communes devra ensuite coordonner et animer ce plan, sur 6 ans, dans le but de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux suivants :

- La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique

- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables.

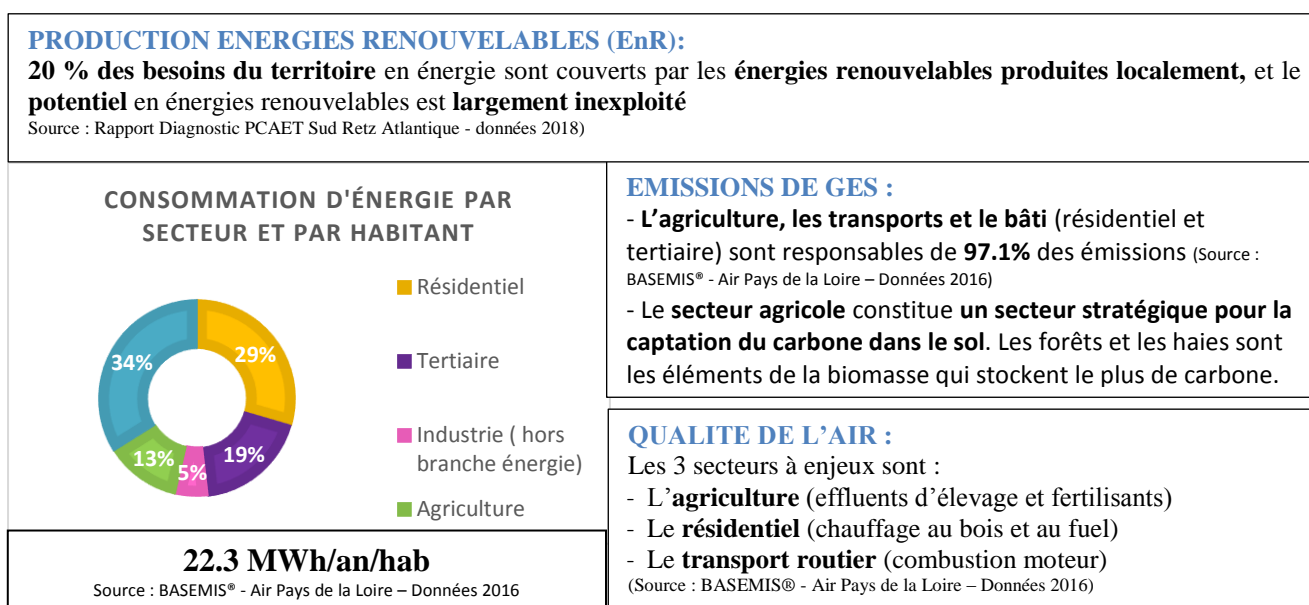
Dans un souci de cohérence territoriale et de mutualisation des coûts, la PCAET Sud Retz Atlantique a été travaillé de concert avec celui des autres Communautés de Communes du Pays de Retz et coordonné par le PETR Pays de Retz.

Le DIAGNOSTIC a été fait au niveau de chaque Communauté de Communes du Pays de Retz et a donné lieu à un premier atelier d'échanges à l'échelle du Pays de Retz. Les élus des quatre EPCI du Pays de Retz ont échangé ensemble et chaque intercommunalité a validé ses propres ORIENTATIONS STRATEGIQUES en matière de transition énergétique et écologique.

Dans le but de construire collectivement les PLANS D' ACTIONS, des ATELIERS pour produire et prioriser des solutions ont été organisés à l'échelle du PETR (10 Avril 2019, à Sainte Pazanne) et sur chaque Communauté de Communes (16 Avril et 6 Mai 2019 à Machecoul Saint Même). Le PLAN d' ACTIONS a ensuite été validé par les élus du COPIL PCAET les 4 et 25 Juin 2019.

DIAGNOSTIC et STRATEGIE

Le diagnostic a mis en évidence les enjeux sur le territoire et permis de déterminer des trajectoires et des objectifs stratégiques. L'ambition portée par les élus du COPIL PCAET est forte mais jugée comme indispensable.



TRAJECTOIRES et ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- Une forte baisse des consommations d'énergie par an et par habitant, à hauteur ce qui est **nécessaire** pour contenir le réchauffement climatique (scénario Négawatt) : **-36% par habitant en 2030**
- Une forte hausse de la production d'énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique sur le territoire : **59% d'énergies renouvelables en 2030**
- Une baisse des émissions de GES et polluants atmosphériques, notamment dans l'Agriculture, le Transport et le Résidentiel : **-33% par habitant en 2030**

Vers un territoire sobre en énergie	Vers un territoire autonome en énergie	Vers un territoire préservé et résilient	Vers un territoire agricole préservé et durable
<ul style="list-style-type: none"> - Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes en énergie - Lutter contre la précarité énergétique - Se déplacer autrement sur le territoire - Accompagner le territoire vers la sobriété 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la filière solaire (photovoltaïque et thermique) - Structurer la filière bois - Favoriser et soutenir les projets d'énergie renouvelable collectifs et citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir le déploiement d'une « concentration urbaine heureuse » - Mettre en place une gestion durable et responsable des ressources naturelles notamment de la ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une filière de méthanisation adaptée au gisement du territoire - Encourager l'évolution des pratiques agricoles et culturelles - Garantir un équilibre entre les différentes activités agricoles pour préserver le paysage - Favoriser l'autonomie alimentaire

PLAN D' ACTIONS

35 actions ont été retenues pour répondre à ces objectifs stratégiques, dont 17 actions prioritaires :

Vers un territoire sobre en énergie	<p>Action 1.1.1 : Expérimenter une plateforme de la rénovation énergétique (accompagnement des particuliers et mobilisation des professionnels)</p> <p>Action 1.1.2 : Adhérer à l'accompagnement du Conseil en Energie Partagé pour l'ensemble des Communes et la Communauté de Communes (action déjà engagée pour certaines communes)</p> <p>Action 1.2.1 Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique</p> <p>Action 1.3.1 Favoriser l'utilisation des modes doux en améliorant les infrastructures (liaisons adaptées et sécurisées, stationnement, etc.)</p> <p>Action 1.3.2 Développer le covoiturage sur le territoire</p> <p>Action 1.3.3 Mener des actions de sensibilisation, d'éducation et d'incitation aux modes actifs (semaine du Développement Durable, semaine de la mobilité, ...)</p> <p>Action 1.4.1 Sensibiliser les habitants et les scolaires grâce à l'animation de défis thématiques (Familles à Energie Positive, Alimentation Positive, Zéro Déchet, etc.) en partenariat avec des structures associatives (Alisée, CPIE, etc.)</p>
Vers un territoire autonome en énergie	<p>Action 2.1.1 Encourager la filière solaire photovoltaïque sans consommer d'espace agricole</p> <p>Action 2.1.2 Favoriser le développement du solaire thermique</p> <p>Action 2.2.1 Mettre en place une gestion durable de la ressource en bois du territoire et structurer une filière bois (filiale bois d'œuvre et filière bois énergie)</p> <p>Action 2.3.1 Accompagner le montage de projets d'ENR citoyens en partenariat avec le réseau Energies Citoyennes en Pays de la Loire</p>
Vers un territoire préservé et résilient	<p>Action 3.1.1 Renforcer la présence de la nature en ville pour favoriser les îlots de fraîcheur</p> <p>Action 3.2.1 Accompagner les agriculteurs vers l'adoption de pratiques agricoles adaptées au changement climatique et vers une meilleure gestion de la ressource en eau</p>
Vers un territoire agricole préservé et durable	<p>Action 4.1.1 Réduire la production de déchets méthanisables en lien avec la mise en place du PLPDMA</p> <p>Action 4.2.1 Tendre vers le "zéro phyto zéro engrais chimique"</p> <p>Action 4.4.1 Développer et valoriser les marchés de producteurs locaux favorisant la vente des produits locaux</p> <p>Action 4.4.2 Lutter contre le gaspillage alimentaire sur le territoire</p>

LE PCAET fait également l'objet d'une évaluation environnementale.**GOVERNANCE et DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION**

La Commission Transition Energétique sera en charge du suivi de la mise en œuvre du programme d'actions. Un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place pour rendre compte de l'atteinte des objectifs. Il permettra de vérifier que la Communauté de Communes est bien dans la trajectoire de l'ambition fixée et met en œuvre concrètement le plan d'actions adopté. Une évaluation à 3 ans sera réalisée et traduite par un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public.

Suite à l'arrêt du projet de PCAET, les avis de l'Autorité environnementale, du Préfet de Région et de la Présidente du Conseil Régional seront sollicités et portés à connaissance du public. Une consultation du public sur le projet de PCAET sera réalisée durant un mois, entre octobre et décembre 2019. Le projet de PCAET sera consultable :

- sur le site internet de la Communauté de Communes
- sous format papier dans chacune des Mairies et à la Communauté de Communes (sites de Legé et de Machecoul-Saint-Même)

Après la prise en considération des différents retours, le projet pourra être modifié en vue de son approbation.

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial

AUTORISE Monsieur le Président à conclure et à signer tous actes et/ou documents se rapportant à la présente délibération

Le Président,
Claude NAUD,

